

Décision

Générale

colonial

Décision n° 356 nommant des membres du comilé d'hygiène.

n° 356

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 novembre 1918

Numéro JO
n° 265 du 30/11/1918

Date du numéro
30 novembre 1918

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 10 mars 1910 instituant un comité d'hygiène à Djibouti

Vu l'absence de plusieurs membres du comité

Sur la proposition du Chef de service de santé.

TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— Sont nommés membres du comité d'hygiène : MM. Rognon, membre du Conseil d'administion, suppléant ; Allard, en remplacement du directeur du chemin de fer, absent ; Papaconstante, membre de la chambre de commerce ; Vorpérian membre de la chambre de commerce ; Dornier, administrateur des colonies, Lieutenant de vaisseau de réserve, suppléant le chef du 1er bureau du secrétariat général ; Maurel, Lieutenant d'infanterie coloniale de réserve, chargé de l'école de l'Alliance Française. Art. 2. La présente décision sera communiquée et notifiée partout où besoin sera.

A. LAURET.